

# PAX HOLDING

COMPTES ANNUELS 2021

## COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	2021	2020
Produit de participation	6'000	4'000
Revenu des intérêts des prêts	124	315
Produit des titres	891	932
Revenu des intérêts	-13	-4
Bénéfices de change sur les placements de capitaux	4	30
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	4'369	206
<b>Produits des placements de capitaux</b>	<b>11'375</b>	<b>5'479</b>
Amortissements des placements de capitaux	-4'913	-1'796
<b>Amortissement net des placements de capitaux</b>	<b>-4'913</b>	<b>-1'796</b>
Frais externes de gestion	-16	-24
Pertes de changes sur les placements de capitaux	-47	-75
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux	-	-907
<b>Dépenses pour les placements de capitaux</b>	<b>-63</b>	<b>-1'006</b>
Autres produits financiers	-14	8
<b>Produit financier</b>	<b>6'385</b>	<b>2'685</b>
Frais d'organes et de gestion	-4'575	-4'011
Autres dépenses financières	-	-165
<b>Bénéfice annuel/perte annuelle avant impôts</b>	<b>1'810</b>	<b>-1'491</b>
Impôts	-95	-94
<b>Bénéfice annuel/perte annuelle</b>	<b>1'715</b>	<b>-1'585</b>

## BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En 1'000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
<b>ACTIFS</b>		
Liquidités	6'917	2'015
Créances vis-à-vis de sociétés associées	1	–
Autres créances à court terme	265	302
Actifs de régularisation	22	9
<b>Actifs circulants</b>	<b>7'205</b>	<b>2'326</b>
Titres	27'128	26'784
Prêts vis-à-vis de la Pax Assurance	–	9'000
Prêts de rang postérieur vis-à-vis de la Pax Assurance	40'000	40'000
<b>Placements financiers</b>	<b>67'128</b>	<b>75'784</b>
Participations	115'900	105'491
<b>Actifs immobilisés</b>	<b>183'028</b>	<b>181'275</b>
<b>Total actifs</b>	<b>190'233</b>	<b>183'601</b>
<b>PASSIFS</b>		
Engagements envers participations	10'135	4'662
Autres engagements à court terme	57	1'067
Passifs de régularisation	913	459
<b>Capital étranger à court terme</b>	<b>11'105</b>	<b>6'188</b>
Provisions	500	500
<b>Capital étranger à long terme</b>	<b>500</b>	<b>500</b>
<b>Capital d'emprunt</b>	<b>11'605</b>	<b>6'688</b>
<b>Réserve légale</b>	<b>150'000</b>	<b>150'000</b>
Bénéfice inscrit au bilan		
Report de l'année précédente	26'913	28'498
Bénéfice annuel/perte annuelle	1'715	–1'585
<b>Bénéfice inscrit au bilan</b>	<b>28'628</b>	<b>26'913</b>
<b>Capital propre</b>	<b>178'628</b>	<b>176'913</b>
<b>Total passifs</b>	<b>190'233</b>	<b>183'601</b>

## ANNEXE

### Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (articles 957–963b CO). Les participations sont soumises à un test annuel de dépréciation «impairment».

### Tableau de financement

Le Pax Holding établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les présents comptes annuels à l'établissement d'un tableau de financement.

### Participations

LES PARTICIPATIONS DIRECTES DU HOLDING SE COMPOSENT COMME SUIVANT:	Quote-part de participation 31.12.2021	Capital-actions 31.12.2021 En 1'000 CHF	Quote-part de participation 31.12.2020	Libéré à
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.00%	120'000	100.00%	100.0%
Creadi SA, Bâle	100.00%	4'000	100.00%	100.0%
Pax Asset Management SA, Bâle	100.00%	1'500	100.00%	100.0%
Simpego Assurances SA, Zurich	49.15%	34'710	48.81%	100.0%

Le capital-actions de la Simpego Assurances SA, Zurich, a été augmenté pour atteindre 34.7 millions de CHF, le Pax Holding (société coopérative) y ayant participé a ainsi augmenté sa part à 49.15 pour cent.

### Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En 1'000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40'000	40'000
	<b>40'000</b>	<b>40'000</b>

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle, a été accordé pour une durée indéterminée.

### Engagements envers des participations

En 1'000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	8'714	3'401
Creadi SA, Bâle	1'403	1'245
Pax Asset Management SA, Bâle	19	16
	<b>10'135</b>	<b>4'662</b>

Il s'agit d'engagements à court terme y compris la prise en charge du déficit de la Creadi AG d'un montant de KCHF 1'403 (année précédente: KCHF 1'245).

### Libération nette de réserves latentes relevant du droit des sociétés anonymes

En 1'000 CHF	2021	2020
Total	–	612

### Actifs soumis à une réserve de propriété

Titres gagés pour garantir les propres engagements

En CHF 1'000	31.12.2021	31.12.2020
Titres grevés	550	550
Garantie accordée jusqu'au 10.10.2025	500	500

### Engagements conditionnels

Dans le cadre de la création de la Pax, Fondation collective Balance, le Pax Holding s'est engagé à financer des cotisations qui pourraient être mises à contribution en cas de découvert dans la partie semi-autonome. Cet engagement est valable jusqu'à fin 2024 et est limité d'un point de vue financier.

Dans le cadre de l'imposition TVA du groupe d'imposition TVA Pax, le Pax Holding est solidairement responsable.

### Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding n'a aucun salarié.

### Évènements postérieurs à la date du bilan

Aucun évènement déterminant pour les présents comptes annuels, et qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation des comptes annuels par le conseil d'administration le 15 mars 2022.

## PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En 1'000 CHF	31.12.2021	31.12.2020
Report de l'année précédente	26'913	28'498
Bénéfice annuel/perte annuelle	1'715	-1'585
<b>Bénéfice inscrit au bilan à la disposition de l'assemblée des délégués</b>	<b>28'628</b>	<b>26'913</b>
Le conseil d'administration propose l'utilisation suivante:		
<b>Report sur le nouvel exercice</b>	<b>28'628</b>	<b>26'913</b>

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice.

# RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2021 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



**KPMG AG**  
Badenerstrasse 172  
Case postale  
CH-8036 Zurich  
  
+41 58 249 31 31  
kpmg.ch

## **Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de Pax Holding (société coopérative), Bâle**

### **Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels**

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Pax Holding (société coopérative) comprenant le compte de profits et pertes, le bilan et l'annexe (aux pages 86-90) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

#### **Responsabilité du Conseil l'administration**

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe à Conseil l'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, Conseil l'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

#### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



**Pax Holding (société coopérative), Bâle**  
Rapport de l'organe de révision  
sur les comptes annuels  
à l'Assemblée générale des délégués

### Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil l'administration.

En outre, nous attestons que la proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG AG

Oliver Windhör  
Expert-réviseur agréé  
Réviseur responsable

Patrick Scholz  
Expert-réviseur agréé

Zurich, le 15 mars 2022

Annexes:

- Comptes annuels constitués du compte de profits et pertes, du bilan et de l'annexe
- Proposition du conseil d'administration quant à l'utilisation du bénéfice inscrit au bilan